

Les Bons Villers, le 1 septembre 2021

Règlement Repas : Année scolaire 2021-2022

Les écoles communales Arthur Grumiaux et Jacques Brel proposent **des repas chauds et/ou du potage** aux enfants. Les repas sont cuisinés par l'ASBL Cellule Solidarité Emploi.

Chaque implantation accueille les enfants à 12h05 dans les locaux adaptés et avec du personnel qualifié.

I. Règlement Repas

1.1. Coordonnées :

SERVICE FACTURATION

Sandra BOUQUIAUX

Place de Frasnes, 1

6210 LES BONS VILLERS

T : 071/858 146 F : 071/850 083

sandra.bouquiaux@lesbonsvillers.be

1.2. Distribution des repas :

Chaque mois, la Cellule Solidarité Emploi propose des menus adaptés à l'âge des enfants. Pour chaque implantation, les repas/potages sont maintenus dans des gastronomes eux-mêmes contenus dans des box isothermes afin de les conserver à une température supérieure à 65° jusqu'au moment de la consommation.

Dans les écoles, les accueillantes du temps de midi réceptionnent les repas/potages et organisent le service et la surveillance. Elles veillent à ce que le moment du repas soit un moment de convivialité.

1.3. Réservation :

Les réservations se font tous les mois via le formulaire envoyé par l'application Konecto.

Vous pouvez réserver les repas à l'année (par téléphone au 071/858 148) mais il nous est impossible de vous fournir les menus au-delà d'un mois. (En cas de non-paiement, nous annulerons toute commande faite à l'année)

Les réservations doivent être faites pour la date indiquée sur le formulaire. En cas de retard ou de demandes en cours de mois, un délai de 3 jours est nécessaire.

Attention :

- ☞ 1 formulaire par enfant (en cas de fratries = remplir plusieurs fois) ;
- ☞ Indiquer le nom et prénom de l'enfant et pas celui du parent ;

Les menus en version papier sont disponibles si vous nous en faites la demande écrite au service concerné.

1.4. Potage et biscottes

Si l'enfant se présente à midi sans tartine et sans avoir réservé de repas, une collation (1 bol de potage et des biscottes) lui est servie. Elle sera facturée au prix d'un repas soit 4€. Veuillez compléter en cas d'allergies la fiche de santé en annexe.

1.5. Annulation :

Toute annulation doit être communiquée auprès de Madame Marine Bultot de **8h à 8h50** au **071/858 148**.

Les annulations par mail ne seront pas prises en compte.

Votre enfant est absent pour une sortie scolaire => n'oubliez pas d'annuler son repas !

1.6. Facturation :

Un repas coûte 3.70€ pour les maternelles qui prennent le repas au minimum 15 X sur le mois et 3.80€ pour moins de 15X sur le mois et un potage 0.50€

Un repas coûte 3.90€ pour les primaires qui prennent le repas au minimum 15 X sur le mois et 4€ pour moins de 15X sur le mois et un potage 0.50€

Les factures sont envoyées le mois suivant. Les annulations sont déduites automatiquement.

Le paiement doit se faire endéans les 15 jours, nous vous demandons de bien vouloir respecter la communication structurée.

La facture est automatiquement envoyée par mail sauf demande expresse de votre part.

Pour les parents qui souhaitent recevoir leur facture par courrier, les frais d'envoi (le prix du timbre) leur seront facturés.

En cas de non-paiement, un rappel sera envoyé par courrier postal. Le montant total des frais d'envoi sera facturé.